

Etes-vous favorable à un renforcement de l'action de l'UNESCO dans le domaine des TIC au service de l'éducation ? Quelles orientations et modalités d'action proposeriez-vous (par exemple l'utilisation accrue des TIC dans l'éducation, l'initiation aux TIC, la création de centres de formation multimédias, l'utilisation des TIC dans la formation pédagogique) ? Quelles autres propositions souhaiteriez-vous faire au sujet de l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'utilisation des TIC au service de l'éducation ?

Sciences exactes et naturelles

17. Dans le 32 C/5 approuvé, la priorité principale du grand programme II (GP II) est L'eau et les écosystèmes associés, à laquelle ont été affectés 46 % du montant global des ressources allouées aux activités de programme (à l'exclusion des projets relatifs aux thèmes transversaux), contre 36,4 % dans le 31 C/5 approuvé. En outre, les programmes de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) avaient bénéficié d'un renforcement budgétaire dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD).

Etes-vous d'avis qu'il convient de maintenir pour le GP II la même priorité principale que dans le document 32 C/5 approuvé ? Estimez-vous que, si la priorité principale est maintenue, elle devrait être mieux ciblée du point de vue du contenu de programme ?

La priorité principale du document 33 C/5 devrait-elle être encore renforcée au moyen d'une augmentation des ressources ?

Préféreriez-vous qu'une nouvelle priorité principale soit fixée pour le GP II ? Dans l'affirmative, laquelle ?

18. Dans le 32 C/5, les deux autres priorités suivantes ont été choisies pour le GP II : (1) renforcement des capacités en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur, y compris pour la promotion d'une culture de la maintenance ainsi que pour la formulation de politiques de la science ; (2) protection de l'environnement et utilisation et gestion durables des ressources naturelles, notamment en mettant l'accent sur les sources d'énergie renouvelables et en ciblant plus spécialement les petits Etats insulaires en développement.

Ces "autres priorités" devraient-elles être conservées dans le document 33 C/5 ? Sinon, quelles "autres priorités" devraient, à votre avis, être envisagées ? Ou bien la formulation des "autres priorités" devrait-elle être modifiée et mieux ciblée - et, en ce cas, comment ?

19. Le suivi du SMDD et du Plan d'application de Johannesburg (JPOI) est une tâche de longue haleine, à mener en continu par l'UNESCO et la communauté internationale dans son ensemble.

Pensez-vous que l'accent mis dans le 32 C/5 sur les activités relatives au SMDD à l'appui du SMDD et du JPOI est suffisant ? En cas de réponse négative, avez-vous des propositions à faire pour renforcer la contribution de l'UNESCO à cet égard ?